

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

FINANCES ET FISCALITÉ - ACTUALISATION DU COÛT HORAIRE DE LA MAIN D'ŒUVRE UTILISÉ POUR LE CALCUL DES PRESTATIONS DE SERVICES

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAUULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 22 JUIN 2026****FINANCES ET FISCALITÉ - ACTUALISATION DU COÛT HORAIRE DE LA MAIN D'ŒUVRE UTILISÉ POUR LE CALCUL DES PRESTATIONS DE SERVICES**

Madame **Sonia LUSSIEZ**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Comme tous les ans, il est proposé de fixer le tarif horaire des interventions du personnel de la collectivité. La fixation de ce tarif permettra de :

- Refacturer le coût de la main d'œuvre pour les prestations de service,
- Calculer le coût des travaux en régie pour leur part main-d'œuvre.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les tarifs horaires ci-après pour les interventions du personnel de la collectivité :

**Main d'œuvre pour prestation de service et travaux en régie**

	Pour mémoire Rappel des Tarifs à compter du 01/01/2026	Nouveaux tarifs à compter du 01/01/2027
Activités assujetties ou non assujetties à la TVA		
Personnel administratif (coût horaire)	euros HT	
Catégorie A		
Attaché Hors Classe	57,91	61,18
Directeurs	54,96	55,50
Attachés principaux	45,36	49,56
Attachés	36,51	38,03
Catégorie B		
Rédacteurs pal 1cl	32,86	34,01
Rédacteurs pal 2cl	30,90	30,93
Rédacteurs	27,18	27,79
Catégorie C		
Adjoint administratifs pal 1cl	26,84	27,72
Adjoint administratifs pal 2cl	24,30	25,44
Adjoint administratifs - l'heure	23,88	24,24
Personnel technique (coût horaire)	euros HT	euros HT
Catégorie A		
Ingénieurs en chef	61,41	63,74
Ingénieurs principaux	51,41	54,09
Ingénieurs	38,64	38,99
Catégorie B		
Techniciens pal 1cl	33,47	34,62
Techniciens pal 2cl	29,77	31,95
Techniciens	27,34	28,05
Catégorie C		
Adj't Techn Princ 1cl	27,35	28,72
Adj't Techn Princ 2cl	24,67	25,58
Adj't Techn	24,18	24,40
Agent de maîtrise principal		31,19
Agent de maîtrise		29,73
Personnel filière culturelle (coût horaire)	euros HT	euros HT
Catégorie A		
Cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine	55,51	55,51
Cadre d'emplois des conservateurs des bibliothèques	45,35	47,07
Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine	40,41	41,78
Cadre d'emplois des bibliothécaires	35,30	37,61
Cadre d'emplois des Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	43,72	44,82
Cadre d'emplois des Professeurs d'enseignement artistique	40,29	44,35
Catégorie B		
Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	29,70	29,99
Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	29,15	29,17
Catégorie C		
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	24,75	25,88

Pourcentage maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour les travaux en régie

Montants TTC des travaux

Opérations bâtiments ou VRD	% maîtrise d'ouvrage	% maîtrise d'œuvre interne	% maîtrise d'œuvre externe
Jusqu'à 100 000 €	7%		
De 100 001 € à 300 000€	5%		
De 300 001 € à 1 000 000€	4%		
Supérieur à 1 000 001 €	3,50%		

Opérations Bâtiments	% maîtrise d'ouvrage	% maîtrise d'œuvre interne	% maîtrise d'œuvre externe
Jusqu'à 100 000 €		10%	15%
De 100 001 € à 1 000 000€		9%	14%
Supérieur à 1 000 001 €		8%	13%

Opérations VRD	% maîtrise d'ouvrage	% maîtrise d'œuvre interne	% maîtrise d'œuvre externe
Jusqu'à 100 000 €		7%	12%
De 100 001 € à 300 000€		6%	10%
De 300 001 € à 1 000 000€		5%	8%
Supérieur à 1 000 001 €		4%	6%

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Sonia LUSSIEZ

Secrétaire de séance

Vice-Présidente Déléguée

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».